

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE**

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

**Du lundi 5 janvier 2015 à 20 h**

-----

**Les Membres du Comité Syndical :**

**Présents :**

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Corine NERI, Richard DESCHAMPS-BERGER, Gilles PETIT, Mandy DURET.

**Excusés :**

Ondine BONNET-REBIERE, Jean-Paul RATEL.

Madame La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 17 novembre 2014.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

**❖ Personnels : point sur les mesures provisoires mises en place depuis la rentrée ; proposition de modification du tableau des emplois ; Recrutement de personnel.**

Suite au départ à la retraite de Marie-Jo LOZAT en Août dernier, des heures de travail étaient disponibles. Les agents en place sur l'école, travaillant à temps partiel, et qui souhaitaient augmenter leur temps de travail ont effectués régulièrement des heures complémentaires.

Le paiement de ces heures complémentaires était provisoire et ne pouvait perdurer, aussi, afin de pérenniser l'augmentation de ce temps de travail, il est nécessaire de les intégrer au statut de chaque agent. Dans cette perspective, des fiches de poste répondant aux besoins de la collectivité dans le cadre de cette éventuelle augmentation d'horaire ont été proposées au personnel.

Deux agents ont signé leur fiche de poste et auront ces heures complémentaires intégrées à leur emploi du temps, après validation du comité Technique du Centre de Gestion de la fonction Publique de la Savoie.

Les trois autres agents n'ayant pas donné suite à cette proposition garderont leur statut actuel, sans augmentation d'horaire.

Afin de couvrir les besoins, la Présidente propose que, à compter du lundi 12 janvier 2015, l'entreprise CLANISSE prenne en charge l'hygiène et le nettoyage de l'étage du haut de l'école, les lundis et vendredis soirs, soit 4 heures par semaine. La Présidente propose également de recruter Mme Evelyne DAVAT en CDD jusqu'au 3 juillet (fin de l'année scolaire), pour officier à la cantine le lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit 8 heures de travail par semaine.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à signer un contrat avec l'entreprise CLANISSE, et à recruter Madame Evelyne DAVAT.

**❖ Prise en charge de l'accompagnement des transports scolaires : Convention entre le SIVU et la Communauté de Communes Cœur de Savoie**

La Présidente explique au comité syndical que les agents employés par le Syndicat Intercommunal scolaire assurent l'accompagnement des enfants dans les transports scolaires. La Communauté de Communes Cœur de Savoie, en tant qu'organisatrice des transports scolaires, a en charge le financement de la prestation d'accompagnement. En conséquence, il faut acter la présence des agents du SIVU par une convention

précisant les modalités de prise en charge financière pour le temps d'encadrement des élèves passé pour le transport scolaire. La Communauté de Commune s'engage à verser une contribution financière destinée à couvrir les frais engagés par le SIVU pour le temps imparti par les agents pour assurer cet accompagnement.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, autorise la Présidente à signer cette convention.

#### ❖ **Prise en charge des formations du personnel administratif : Convention entre le SIVU et la commune de La Chavanne**

La Présidente informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire d'établir une convention avec la mairie de la Chavanne pour la prise en charge des frais de formation du personnel administratif du SIVU. En effet, le secrétariat du SIVU se trouvant depuis sa création dans les locaux de la mairie de la Chavanne, les contrats de maintenance et d'entretien des ordinateurs, communs aux deux collectivités, avaient été établis au nom de la mairie de La Chavanne. De ce fait, concernant les frais de formation aux logiciels disponibles sur ces ordinateurs, la mairie de la Chavanne se voit facturer cette prestation. Il convient donc d'établir une convention avec la mairie de la Chavanne, afin que le SIVU puisse rembourser les frais de formation du personnel administratif, qui lui incombent.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à signer cette convention.

#### ❖ **Questions diverses**

- Mme Sandrine GORRAND, qui prépare un CAP Petite Enfance, est en stage à l'école intercommunale du 5 janvier au 6 février 2015.
- Afin de réduire les coûts ; Réflexion sera faite pour une éventuelle installation de programmeurs pour l'éclairage, le chauffage et la VMC dans l'école.
- Les ateliers de 15h30 à 16h30 avec les maternelles sont chargés en effectif ; voir pour le recrutement d'une personne supplémentaire ces jours-là.
- Carnaval le samedi 28/02 : demande de la Chavan'aise pour utiliser les locaux de l'école.
- Réunion du groupe de réflexion sur la cantine le jeudi 08/01 à 18h30 à l'école.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 12/01/2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 12 janvier 2015

La Présidente,  
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
LA CHAVANNE PLANAISE  
Mairie de la Chavanne  
Chef-Lieu  
73800 LA CHAVANNE